

**Assemblée générale**

Distr. générale
15 mars 1999
Français
Original: russe

Cinquante-quatrième session
Point 76 de la liste préliminaire*
Désarmement général et complet

**Lettre datée du 12 mars 1999, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration du porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie en date du 10 mars 1999, concernant l'adaptation du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point de l'ordre du jour intitulé «Désarmement général et complet».

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) S. Lavrov

* A/54/50.

Annexe

Déclaration du porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie, en date du 10 mars 1999

Au cours des consultations détaillées qui se sont tenues à Bruxelles entre la Fédération de Russie et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), un accord a été conclu en vue de régler les principales difficultés liées à l'adaptation du Traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE) d'ici à la fin du mois de mars. Sur la base de cet accord, les représentants de l'OTAN et de la Fédération de Russie ayant participé aux négociations de Vienne ont fait le 9 mars 1999 une déclaration officielle confirmant leur volonté d'élaborer et d'adopter, conjointement avec les autres États Membres, et dans le délai susmentionné, un document définissant des modalités d'adaptation qui soient acceptables par l'ensemble des parties. Ce document doit en particulier refléter les convergences de vues concernant les problèmes de la limitation des forces sur les flancs et du renforcement de la stabilité en Europe centrale. Ces questions sont d'une importance capitale pour la sécurité européenne, eu égard au prochain élargissement de l'OTAN.

La partie russe se félicite de la nouvelle position adoptée par les membres de l'Alliance, qui témoigne de leur volonté de faire aboutir le processus d'adaptation du Traité en tenant compte des résultats du Sommet de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) qui s'est tenu à Istanbul. Elle attend de tous les États Membres qu'ils adoptent la même ligne de conduite et qu'ils comprennent l'importance que la Fédération de Russie attache au facteur temps. Insistant pour que le problème de l'adaptation du Traité FCE soit réglé au moment voulu, en tenant compte des délais fixés pour l'élargissement de l'OTAN, la Fédération de Russie s'appuie sur l'unité de vues de la société russe et des pouvoirs législatif et exécutif en ce qui concerne les relations avec l'Alliance.

Le Traité FCE est le fondement de la sécurité en Europe. Il faut en assurer la pérennité et en renforcer les dispositions, une tâche de grande envergure qui, pour être menée à bien, exige avant tout d'éviter que cet instrument unique en son genre ne se retrouve en porte-à-faux vis-à-vis de la nouvelle situation qui existe en Europe sur le plan militaire et politique au cas où les négociations s'embourberaient.
